

## Quelle flore peut-on observer ?

L'alternance de milieux ouverts et fermés favorise la biodiversité du site, en effet on y trouve **plus de 280 espèces végétales**.

L'iris jaune, aux floraisons printanières remarquées, ou le populage des marais se trouvent sur les bords des fossés alors que la reine-des-prés et le pigamon jaune occupent les grands espaces ouverts. Les joncs et les laïches, quant à eux, s'étendent sur les zones fréquemment inondées.

Trois espèces sont protégées par la loi en raison de leur rareté dans la région : la cardamine impatiente, la zanichellie des marais et le fluteau fausse-renoncule.



## Quelle faune peut-on apercevoir ?

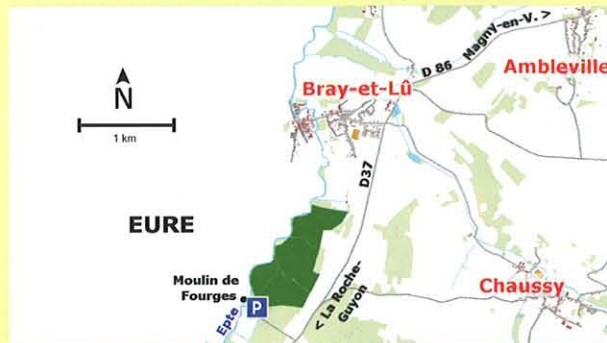
Le marais abrite de **nombreux oiseaux nicheurs ou de passage**. Ainsi on peut entendre ou apercevoir le tarier pâtre souvent perché en observation sur les piquets de clôture. Des espèces plus rares, comme le tarier des prés ou l'épervier d'Europe fréquentent le site ponctuellement ainsi que le bruant des roseaux et la bécassine des marais.

Les mares et fossés permanents ou temporaires sont le domaine des libellules comme l'agrion de mercure, **espèce protégée nationale**.



## Le pâturage

Grace à l'implication de l'Association des Camarguais du Vexin et de la ferme de la Bergerie de Chaussy, le marais est pâturé par des chevaux de race camargue, et des bovins salers, animaux rustiques adaptés aux conditions difficiles du milieu. Un **pâturage diversifié** a un meilleur impact sur le site car les animaux ne mangent pas tous les mêmes végétaux et ne piétinent pas de la même façon.



### Sur place...



Je ne cueille ni les fleurs ni les champignons



Je laisse le site propre, je remporte mes déchets



Je n'amène pas mon chien sur le site



Je ne fais pas de feu

*Les Espaces Naturels Sensibles sont des sites non bâtis, peu aménagés, fragiles, qui ont une valeur écologique, paysagère ou sociale et pour lesquels l'ouverture au public peut être contrôlée pour contribuer à la protection d'espèces ou de milieux rares. Lancée en 1991 dans le Val d'Oise, la politique des Espaces Naturels Sensibles doit permettre de préserver et valoriser la biodiversité du territoire valdoisien, sensibiliser la population et les visiteurs au patrimoine naturel et travailler en partenariat avec les usagers et acteurs locaux.*

Venez découvrir d'autres espaces naturels et le programme des visites accompagnées sur [www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr), rubrique Préserver.

Conseil général du Val d'Oise  
Hôtel du Département  
2, avenue du Parc  
95032 Cergy-Pontoise cedex

Tel. : 01 34 25 31 84  
Fax : 01 34 25 38 52  
[www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)  
environnement@valdoise.fr

val  
d'oise  
le département  
Espace Naturel

val  
d'oise  
le département  
Espace Naturel



Le marais de  
**Frocourt**  
Espace Naturel Sensible

Syndicat  
intercommunal  
du marais



Office National des Forêts

**A**u coeur de la vallée de l'Epte, témoin d'un hameau disparu, le marais de Frocourt renaît pour nous offrir une mosaïque de milieux d'une grande richesse écologique.

## Le marais d'hier à aujourd'hui

En 1660, le duc de La Roche Guyon fait don du marais qui est alors une **vaste prairie humide** au hameau de Frocourt qui l'utilise comme pâture. Puis ce hameau disparaît mais le marais reste pâturé par les bovins des communes voisines.

En 1952, le Syndicat intercommunal du marais est créé, regroupant les chasseurs et les pêcheurs d'Amenucourt, de Bray-et-Lû et de Fourges, et décide de boiser les pâturages en **peupliers** pour en tirer des revenus. A partir de 1953, l'Office National des Forêts (ONF) gère la peupleraie pour le compte du Syndicat.

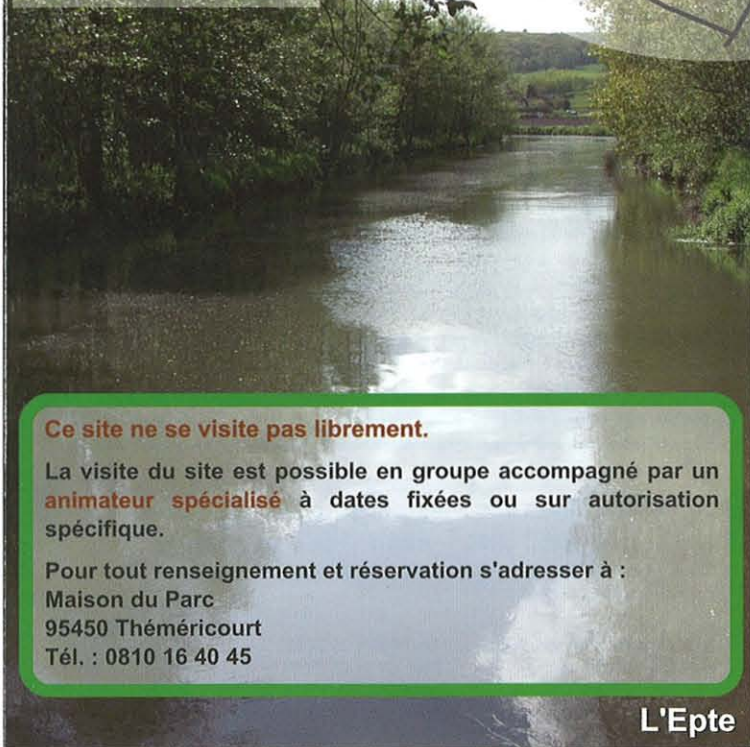
La culture du peuplier nécessite la présence d'un **important système de drainage**. Par conséquent, le marais perd ses fonctions de zones humide et une part importante de sa biodiversité.

En 1996, suite aux coupes d'exploitation des peupliers de certaines parcelles, le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français réalise une expérience pilote de **restauration écologique du milieu** consistant à favoriser à nouveau les prairies humides.

Suite aux résultats positifs de cette expérience sur la faune et la flore, et sur une proposition du PNR du Vexin français et de l'ONF, le Syndicat décide de lancer un programme de 15 ans pour la restauration de prairies humides sur 20 ha et la reconstitution d'une forêt alluviale sur 38 ha, composée d'Aulnes, de Frênes et de Saules, essences adaptées aux milieux humides et ne nécessitant pas de drainage.

Depuis mars 2004, le site est classé en **Espace Naturel Sensible (ENS)** départemental et est géré en partenariat par le Conseil général du Val d'Oise, le PNR du Vexin français et le Syndicat intercommunal du marais.

## Salers



Prairie humide

## Une éponge géante

A l'origine, le marais de Frocourt est une prairie humide tourbeuse. La tourbe, d'épaisseur variable, permet au site de fonctionner comme une éponge. En hiver, période de crue de l'Epte, l'eau se répand sur le marais qui se gonfle d'eau et joue alors un rôle de régulation et d'épuration des eaux de surface. En été, le marais, plus sec en apparence, conserve ses réserves en eau souterraine et permet à la faune et à la flore de s'épanouir.

## Les actions de restauration écologique



- Abandon du système de drainage afin de favoriser une meilleure présence de l'eau sur l'ensemble du site,
- Création d'une mare aux berges en pente douce favorable à la faune et à la flore,
- Ouverture du milieu par débroussaillage et fauche,
- Mise en place de pâturages extensifs pour entretenir les milieux ouverts,
- Installation de nichoirs et d'une plateforme à cigognes,
- Recréation d'une haie de saules têtards.
- Mise en place programmée d'un vannage pour retenir l'eau du marais,
- Coupe des peupliers et installation d'une aulnaie-frênaie.

### Ce site ne se visite pas librement.

La visite du site est possible en groupe accompagné par un **animateur spécialisé** à dates fixées ou sur autorisation spécifique.

Pour tout renseignement et réservation s'adresser à :  
Maison du Parc  
95450 Théméricourt  
Tél. : 0810 16 40 45